



Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	21
Qui ont pris part à la délibération	26
Pour	26
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	0

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 04 JUILLET 2022

Le 04 juillet 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 27 juin 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### **Etaient présents :**

Patrick CALLAIS, Cécile GALHAUT, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Rachel FOU CART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Paul BONMARTEL, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Patricia LEFEBVRE, Jonathan NOEL

### **Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :**

Réjan SAUPIN à Daniel ROUSSEL, Sophie LOQUIN à Rachel FOU CART, François LANGLOIS à Patrick CALLAIS, Josiane POINFOUX à Marie LE COUSIN, Juan Carlos VEGAS à Monique COURSELLE,

### **Absent(s) :**

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **TERRITOIRE CLIMAT-AIR-ENERGIE - PLAN D'ACTION DE 2023 A 2026 - CM/22/105**

Après la mise en œuvre d'un Agenda 21 en 2015, son engagement dans la COP 21 de la Métropole Rouen Normandie en 2018 puis 2020, la Ville du Trait, par délibération du 5 novembre 2018 CM/18/125, poursuit son ambition environnementale en s'inscrivant dans la démarche Cit'ergie et inscrit son engagement de façon durable avec une politique affirmée en matière de lutte contre le changement climatique, de transition énergétique et d'amélioration de la qualité de l'air.

Lors du Conseil Municipal du 22 juin 2021, les orientations politiques Climat - Air – Energie sont approuvées à l'unanimité.

La transition climatique et énergétique se doit d'être une démarche collective et ludique, et permettre d'expérimenter, de rester ouvert aux initiatives de tous. Pour cela la Ville du Trait doit jouer le rôle d'accélérateur et de facilitateur du pouvoir d'agir de l'ensemble des acteurs du territoire. Elle se doit aussi d'être un outil d'égalité sociale, de lutte contre les inégalités et de réduction de la précarité énergétique. Elle doit aider à résoudre les problèmes du quotidien et améliorer la qualité de vie.

Sur la base d'éléments de diagnostic partagés, outre son rôle de coordinateur de la transition énergétique sur son territoire, la Ville du Trait se veut tendre vers l'exemplarité dans le fonctionnement interne de ses services : réduction des rejets de CO2, bilan et réduction des consommations énergétiques, économie de papier, solutions d'impression, gestion des déchets, éclairage public, verdissement de la flotte de véhicules, sensibilisation et formation du personnel, visioconférences, intégration de matériaux biosourcés dans la rénovation des bâtiments... sont autant de nouveaux dispositifs mis en place par la collectivité afin de s'inscrire dans un processus d'amélioration continue des performances des services et de diminuer son empreinte écologique.

Les enjeux principaux pour la Ville du Trait :

- La diminution des consommations d'énergie
- La rénovation énergétique de son patrimoine
- L'augmentation de la production d'énergie renouvelable, aujourd'hui encore faible au regard des consommations énergétiques du territoire. Cela dans l'objectif de faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre produites sur le territoire.

La Ville du Trait met en œuvre ses politiques dans un esprit d'innovation, de prise de risque et de structuration d'outils permettant l'atteinte des objectifs. On peut notamment citer :

- La mise en œuvre d'une politique de rénovation énergétique mais également de l'habitat privé
- Le développement des déplacements actifs grâce à une étude CEREMA réalisée en 2021 dont la mise en œuvre des préconisations est intégrée au Plan d'actions Climat-Air-Energie
- La gestion et l'entretien de ses espaces verts (zéro phyto, renouvellement du matériel par de l'électrique)
- La mise en œuvre d'une politique d'achat responsable favorisant le réemploi et la recherche de critères environnementaux (écolabels)

Dans cette perspective, la collectivité renforce sa politique climat-air-énergie et demande la labellisation Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles.

## 1. Les objectifs de la politique climat-air-énergie de la Ville du Trait

La Ville du Trait se fixe ainsi les objectifs ci-après :

- Objectifs sur l'ensemble du territoire de la collectivité :
  - Accompagnement et aboutissement de 10 dossiers de rénovation énergétique de l'habitat privé sur 2 ans
  - Suivi de la consommation énergétique globale annuelle du territoire
  - Suivi annuel des émissions de GES
  - Suivi annuel des émissions de polluants atmosphériques
  - Suivi annuel de la production d'énergie renouvelable du territoire
- Objectifs du patrimoine de la collectivité :
  - Diminution des consommations d'énergie → - 40% de consommation d'énergie globale en 2029 par rapport à 2013
  - 100% des consommations sont suivies
  - Réduction de 5%/an des consommations des bâtiments de la ville non considérés par le décret tertiaire
  - Equipement sur 4 bâtiments de la collectivité en système de pilotage GTB/GTC avant 2024
  - Taux d'autoconsommation de 95% sur les nouvelles installations photovoltaïques (3 installations avant 2026)
  - 15% des consommations d'eau issues d'eau récupéré
  - Renouvellement de la flotte automobile avec 100% des véhicules légers (type VP)  $\leq 100\text{g/km}$  rejet  $\text{CO}_2$
  - Réaménagement de 25% des passages piétons avec stationnement vélo
  - 100% des bâtiments communaux diagnostiqués
  - Baisse, ou à minima, stabilisation des dépenses énergétiques de la collectivité

- Objectifs en matière d'adaptation au changement climatique

L'adaptation au changement climatique vise à réduire les vulnérabilités du territoire et anticiper les aléas. La Ville du Trait se positionne en complémentarité et en cohérence avec le PCAET de la Métropole Rouen Normandie

L'observation et la connaissance sont des préalables. La démarche est flexible, elle laisse place à l'innovation.

Les priorités : préserver la ressource en eau, sensibiliser à, et préserver la biodiversité du territoire, prévenir les risques naturels avec l'élaboration d'un plan communal de sauvegarde et notamment via la renaturation des espaces réhabilités.

Les outils de planification et de réglementation jouent un rôle clé pour encadrer les projets d'aménagement et d'urbanisation notamment.

La Ville du Trait sur son propre patrimoine, poursuivra en outre les actions déjà engagées dans le cadre de la COP21 locale avec la Métropole Rouen Normandie, avec une attention toute particulière à la santé des personnes les plus fragiles en adaptant son patrimoine aux risques de canicule notamment.

### 1. Demande de label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie : état des lieux et plan d'actions

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, déclinaison française du label européen European Energy Award (EEA), est porté par l'ADEME. C'est un outil opérationnel structurant qui facilite la réalisation d'un Plan Climat Air Énergie Territorial, le respect des engagements de la Convention des Maires et la mise en œuvre d'une politique climat-air-énergie performante.

Territoire Engagé Climat-Air-Énergie constitue à la fois un outil opérationnel d'amélioration continue et un moyen de reconnaissance de la qualité de la politique et climatique de la collectivité. La politique climat-air-énergie de la collectivité est formalisée dans un référentiel normalisé au niveau européen.

Le label est attribué en fonction du niveau de performance de la Ville Du Trait. Celle-ci résulte des moyens que se donne la collectivité pour atteindre des objectifs énergie-climat : stratégie délibérée, pilotage technique et politique, moyens financiers alloués aux différents axes, résultats obtenus, etc.

La Ville du Trait est évaluée sur la base de ses compétences propres dans 6 axes impactant les consommations d'énergie, les émissions de CO<sub>2</sub> associées et la qualité de l'air :

- la planification territoriale,
- le patrimoine de la collectivité,
- l'approvisionnement énergie, eau et assainissement,
- la mobilité,
- l'organisation interne,
- la coopération et la communication.

Lors des ateliers de travail, les services municipaux et les élus, aidés par leur conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ont réalisé le recensement des actions à l'initiative de la Ville du Trait, engagées ou à venir, sur les thématiques.

Un Comité de pilotage stratégique, composé des élus, de la direction générale, des bailleurs sociaux du territoire, de la Métropole Rouen Normandie, et de partenaires institutionnels et associatifs, est mis en place et opérationnel (2 réunions en 2022).

Le plan d'actions opérationnel pour les 4 prochaines années, constitue l'aboutissement de cette phase d'état des lieux. Il décrit le plan stratégique mis en place pour atteindre les objectifs fixés à moyen terme et présentés ci-dessus.

Il a été préparé par l'équipe projet Territoire Engagé Climat-Air-Énergie et a été validé le 15 juin 2022 par le Comité de Pilotage. Il définit les priorités pour les années à venir :

Il comprend notamment les éléments budgétaires, humains, le calendrier de mise en œuvre associé et les indicateurs retenus pour le suivi. Les mesures sont ainsi coordonnées, planifiées au niveau d'horizons temporels différents (long terme, moyen terme et court terme). Elles impliquent le maire, le conseil municipal, la direction générale, l'administration, ainsi que des représentants de la société civile, des professionnels.

Au niveau des services, la conduite opérationnelle du processus Territoire Engagé Climat-Air-Énergie sera réalisée par le service Attractivité et Transition Ecologique.

Les moyens mis en œuvre par la collectivité pour réaliser son plan d'actions seront suivis annuellement dans le cadre de Territoire Engagé Climat-Air-Énergie, ainsi que les résultats obtenus en matière d'émission de GES, de polluants atmosphériques et de baisse de la consommation énergétique, lorsque cela est possible.

Ainsi, la Ville du Trait s'engage à suivre annuellement les indicateurs suivants, vérifiés par exemple à l'occasion de la visite annuelle du conseiller Territoire Engagé Climat-Air-Énergie:

- Émissions de CO2 de la collectivité
- Suivi des consommations d'énergie du patrimoine municipal (bâtiments)
- Suivi des consommations de carburant de la flotte municipale
- Part de véhicules électriques (ou faiblement émissifs) de la collectivité
- Pourcentage total d'utilisation d'énergie d'origine renouvelable par la Ville du Trait pour ses bâtiments : achat d'électricité garantie d'énergie renouvelable.
- Production totale d'électricité photovoltaïque
- Part de l'électricité renouvelable dans les achats d'électricité
- Suivi des consommations d'eau des bâtiments de la ville
- Suivi de l'usage des eaux récupérées et réutilisées
- Part de voirie apaisées
- Part des achats issus du réemploi (reconditionnés, occasion...)
- Part des espaces en gestion différenciée

Le travail mené en collaboration avec l'ensemble des services n'a pas permis de proposer au conseil municipal un plan d'action climat-air-énergie de la collectivité couvrant les différents champs de compétence de la collectivité. Ce plan permet à la Ville du Trait de s'engager dans les objectifs suscités et de demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles auprès de la Commission National du Label.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** l'avis favorable du COPIL du 15 juin 2022,

**VU** la délibération CM/18/125 du 5 novembre 2018 autorisant M. le Maire à engager la collectivité dans la démarche Cit'ergie, désormais renommée Territoire Engagé – Climat-Air-Energie,

**VU** la délibération CM/21/101 du 22 juin 2021 approuvant les orientations politiques fixant l'engagement de la Ville du Trait dans la démarche Climat-Air-Energie et sa politique de transition énergétique,

**VU** l'avis favorable de la commission Attractivité et Transition Ecologique du 21 juin 2022,

**VU** l'avis favorable de la commission Politique financière et Marges de manœuvre du 22 juin 2022.

**APPROUVE** la stratégie Climat-Air-Energie, les objectifs et le budget associés.

**DECIDE** d'autoriser Monsieur le Maire à demander le label Territoire Engagé Climat-Air-Énergie 2 étoiles et à déposer le dossier au nom de la Ville du Trait auprès de la Commission Nationale du Label et à signer tous les documents afférents à cette labellisation.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 5 juillet 2022

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

